

**DOSSIER**  
**GRAND CONSEIL**  
SEPTEMBRE 2008

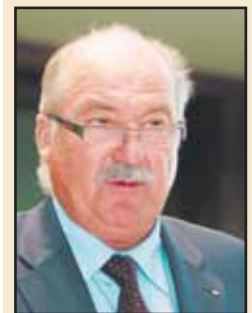
**AUGMENTER LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES SALAIRES?**  
La commission de l'économie propose d'augmenter les cotisations des employés **pour financer la hausse des allocations**. N'est-ce pas un peu mesquin? Question vache posée à Jacques-Roland Coudray, membre de la commission et patron d'entreprise.

**ALLOCATIONS FAMILIALES: QUI PAYERA LA HAUSSE?**  
Le Grand Conseil est d'accord d'augmenter les «allocs». Par contre, **plusieurs groupes refusent que les cotisations des employés passent de 0,3 à 0,4%.**

N'est-ce pas un peu mesquin que de vouloir augmenter les cotisations des salariés pour financer les allocations familiales?



LA QUESTION VACHE A...



JACQUES-ROLAND COUDRAY  
DÉPUTÉ RADICAL,  
MEMBRE DE LA COMMISSION  
DE L'ÉCONOMIE ET CHEF D'ENTREPRISE

«Toutes les assurances sociales dans ce pays sont régies sur une base paritaire, les coûts sont donc partagés entre les employeurs et les salariés. Sauf pour les allocations familiales, qui étaient considérées comme un complément au salaire. Seuls les patrons payaient... jusqu'à ce que les syndicats chrétiens demandent des augmentations massives d'allocation et proposent, pour faire passer la pilule dans les milieux patronaux, que les employés cotisent également.

Les augmentations des prestations prévues par la nouvelle loi auront un coût. La commission propose qu'il soit supporté à valeur égale entre les entreprises et les salariés, d'où cette augmentation de cotisation pour les employés.

Je rappellerais également que le fait que les Valaisans disposent des allocations familiales les plus élevées de Suisse fausse la concurrence entre les entreprises valaisannes et les autres. Lorsqu'une entreprise de notre canton veut travailler dans le canton de Vaud, son offre doit tenir compte des 2,5% de charges sociales qu'elle doit payer en plus que ses concurrentes.»

| ALLOCATIONS                       | Aujourd'hui | NOUVELLE LOI  |
|-----------------------------------|-------------|---------------|
| Naissance et d'adoption           | 1575.-      | <b>2000.-</b> |
| Naissances multiples (par enfant) | 2363.-      | <b>3000.-</b> |
| Par enfant (jusqu'à 16 ans)       | 273.-       | <b>275.-</b>  |
| dès le 3 <sup>e</sup> enfant      | 361.-       | <b>375.-</b>  |
| Pour la formation                 | 378.-       | <b>425.-</b>  |
| Dès le 3 <sup>e</sup> enfant      | 466.-       | <b>525.-</b>  |
| Ménage (annuelle)                 | 1260.-      | <b>1350.-</b> |

# Les allocations vont augmenter

**PRESTATIONS SOCIALES ► Le Grand Conseil semble disposé à augmenter les allocations familiales. Par contre, son mode de financement est contesté.**

**JEAN-YVES GABBUD**  
Personne n'a contesté hier, lors du débat d'entrée en matière, les augmentations prévues des allocations familiales. Même les représentants patronaux s'en sont réjouis, à l'instar du radical Marcel Delasoie, chef de la division associations au Bureau des métiers. «Ce projet offre d'excellentes prestations et permet au Valais de conforter son titre de champion suisse en matière d'allocations familiales.»

**Hausse des cotisations**  
Par contre, le financement de la hausse des prestations a soulevé plus de critiques. La commission a proposé d'augmenter les cotisations des employés. Elles passeraient ainsi de 0,3% à 0,4%. Cette manière de procéder répartirait les coûts de la hausse de manière symétrique entre employeurs et salariés.

Cette hausse des prélèvements a été contestée tous azimuts. Le PDC du Bas, le PDC du Centre, les jaunes et les groupes de gauche ont d'ores et déjà dit qu'ils la refuseraient.

Les socialistes haut-valaisans ont déjà brandi la menace du référendum si le Parlement allait dans ce sens.

Le conseiller d'Etat Thomas Burgener refuse lui aussi cette hausse. «Ces dernières années, la masse salariale a augmenté et le nombre d'enfants a diminué. Le taux de cotisation des employeurs a ainsi baissé.» Il a affirmé que le Conseil d'Etat le suivait dans ce raisonnement.

Le débat sur cette question n'a toutefois pas sombré dans l'affrontement patron-employé, comme l'a souligné Pierre Gualino (PDC du Bas). «Dans notre groupe, la proposition de rester à 0,3% a été faite par un employeur, qui est d'ailleurs président d'une association patronale.» Les prises de position lors de l'entrée en matière laissent penser



CLAUDE-ALAIN SCHMIDHALTER  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

est aussi une pierre d'achoppement. La gauche défend le principe «un enfant, une allocation», alors qu'une bonne partie des indépendants ne souhaitent pas être affiliés.

La commission, présidée par Claude-Alain Schmidhalter (noir du Haut), a trouvé une solution de compromis. Dans son projet de loi,

les indépendants ne sont pas obligés de s'affilier. Par contre, ils doivent avoir la possibilité de la faire et les caisses d'allocation doivent les accepter, avec des cotisations qui peuvent aller de 2,5 à 4,5%.

«Avec un salaire annuel de 6630 francs, on pourra désormais obtenir une allocation complète»

**CLAUDE-ALAIN SCHMIDHALTER**  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Le PDC du Bas Georges Mariétan, par ailleurs secrétaire régional du Chablais, déclare «la création de régions doit ressortir de la volonté de collaborer des communes et non pas être imposées par la volonté centralisatrice de l'Etat.» Il s'inquiète également de la multiplication des découpages régionaux que connaît le canton. Il constate que les régions hospitalières et les régions touristiques ne correspondront pas aux futures régions économiques.

L'UDC Jean-Luc Addor suit le même raisonnement. Il s'est fait le porte-parole du secrétaire de la région de Sion, François Mathis, qui estime que «les changements doivent venir d'en bas et non être imposés d'en haut.» Pour une fois, c'est le socialiste haut-valaisan Marc Kalbermatter qui s'est montré le plus satisfait de la réforme proposée. «Constituer trois régions, c'est aller dans la bonne direction. Les querelles de clocher doivent être abandonnées.» Il souhaiterait même aller plus loin et que les districts soient abandonnés.

## POLITIQUE RÉGIONALE Le Valais découpé en trois

Le projet-pilote - à réaliser par étapes et étalé sur une douzaine d'années - a été établi pour un périmètre de 80 hectares. Il englobe aussi bien l'amélioration des accès que les interventions sur les murs proprement dits.

Autant de mesures destinées à enrayer la lente dégradation de ces murs en pierres sèches qui font partie intégrante du patrimoine de ce canton. Dans son message, le Conseil d'Etat rappelle que le vignoble valaisan se compose pour près du tiers de sa superficie de vignes en terrasses, soutenues par des murs en pierres sèches. Un domaine dont le travail est particulièrement pénible et génère d'importants coûts. «Des évaluations font état de frais de production supérieurs de 35% en moyenne.»

En plus de ces problèmes de rentabilité s'ajoutent la perte du savoir-faire nécessaire à l'entretien de ces ouvrages et une maîtrise insuffisante des eaux atmosphériques et d'irrigation.

Face à ces difficultés qui risquaient de miner définitivement nos 1400 hectares de vignes en terrasses et les quelque 3000 kilomètres de murs en pierres sèches, le canton a décidé de réagir au début des années 2000 déjà. Tout d'abord en commanditant une étude, puis en mettant sur pied des cours relatifs à l'entretien et à la construction de ces fameux murs en pierres sèches.

Avec le prochain démarrage de ce plan de sauvegarde du vignoble

«C'est un privilège inouï que pendant ma première législature je puisse présenter deux lois, celle sur le tourisme et celle sur la politique régionale, qui baliseront l'avenir du canton.»

Cela n'empêchera pas le président de la commission, Jacques-Roland Coudray, de déplorer sa «trilosité», sur la question de la constitution des agglomérations. JVG

**3,8 MILLIONS POUR LES PIERRES SÈCHES DE FULLY**  
Les députés ont accepté d'entrer en matière sur un crédit cadre destiné à financer la sauvegarde des vignes en terrasses de Fully. Le canton prévoit d'investir 3,8 millions de francs dans ce projet-pilote qui doit s'étaler sur douze années...

**39 MILLIONS À INVESTIR AU NOM DE LA SÉCURITÉ**  
Sans opposition ou presque, les députés ont accepté hier de soutenir les efforts de Jean-Jacques Rey-Bellet pour améliorer la sécurité de quatre liaisons routières, de deux cours d'eau et d'une gare. Montant total de la facture: 39 millions de francs...

**AUJOURD'HUI**  
Même si le débat sur la loi sur le tourisme sera amputé de sa partie «financement», grosse journée en perspective avec notamment les urgences, les allocations familiales et la politique régionale.

# Au chevet des pierres sèches

**PROJET PILOTE ► Le Grand Conseil favorable à un crédit-cadre de 3,8 millions destiné à sauvegarder les vignes en terrasses de Fully. Une première qui peut en appeler d'autres...**

**PASCAL GUÉX**  
Le Valais est prêt à investir dans la pierre... sèche. Hier, le Parlement a en effet accepté à l'unanimité d'entrer en matière sur un projet de sauvegarde du vignoble en terrasses de Fully. Concrètement, le Grand Conseil apporte ainsi son soutien à un crédit-cadre de 3,74 millions visant à financer une opération de réhabilitation de longue haleine.

Ce projet-pilote - à réaliser par étapes et étalé sur une douzaine d'années - a été établi pour un périmètre de 80 hectares. Il englobe aussi bien l'amélioration des accès que les interventions sur les murs proprement dits.

Autant de mesures destinées à enrayer la lente dégradation de ces murs en pierres sèches qui font partie intégrante du patrimoine de ce canton. Dans son message, le Conseil d'Etat rappelle que le vignoble valaisan se compose pour près du tiers de sa superficie de vignes en terrasses, soutenues par des murs en pierres sèches. Un domaine dont le travail est particulièrement pénible et génère d'importants coûts. «Des évaluations font état de frais de production supérieurs de 35% en moyenne.»

En plus de ces problèmes de rentabilité s'ajoutent la perte du savoir-faire nécessaire à l'entretien de ces ouvrages et une maîtrise insuffisante des eaux atmosphériques et d'irrigation.

Face à ces difficultés qui risquaient de miner définitivement nos 1400 hectares de vignes en terrasses et les quelque 3000 kilomètres de murs en pierres sèches, le canton a décidé de réagir au début des années 2000 déjà. Tout d'abord en commanditant une étude, puis en mettant sur pied des cours relatifs à l'entretien et à la construction de ces fameux murs en pierres sèches.

Avec le prochain démarrage de ce plan de sauvegarde du vignoble



**DANIEL PIGNAT**  
DÉPUTÉ, PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN BAS-VALAIS

«Il réside une menace d'abandon de surfaces viticoles à haut potentiel»

en terrasses de Fully, le canton franchit une nouvelle étape. Pour le plus grand plaisir du conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. «Avec ce projet de développement durable, nous nous engageons là pour un élément clé du patrimoine valaisan.» Une satisfaction partagée donc par l'ensemble du Parlement qui a adhéré avec enthousiasme à ce projet. A l'image du député du PDC du Bas Daniel Pignat. «Il réside une menace d'abandon des surfaces viticoles à haut potentiel et un risque de ternir l'image paysagère.» Comme ses collègues, le député de Martigny-Combe compte donc sur ce nouvel élan pour enrayer une mouvement inquiétant. «Afin de remédier aux dégradations des murs suite aux passages de chenillettes et autres éléments naturels, le projet prévoit heureusement aussi une révision des chemins d'accès.»

**A QUI LE TOUR?**  
Le projet-pilote de Fully va-t-il susciter d'autres vocations dans le canton? Hier, le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a en tout cas encouragé les communes viticoles intéressées par une telle initiative à contacter ses services. «Le gouvernement est prêt à les aider mais l'impulsion doit venir de la base!» Le chef du Département de l'économie et du territoire a ainsi rappelé l'importance jouée par les syndicats, sans qu'il ne soit question de succès, sans qu'il ne soit question de succès, sans qu'il ne soit question de succès. «Il ne peut y avoir de projet sans volonté des viticulteurs.» De même a-t-il insisté sur la nécessité d'intégrer les futurs périmètres sauvegardés dans des zones agricoles protégées! PG

## 39 MILLIONS À INVESTIR DANS QUATRE ROUTES, DEUX COURS D'EAU ET LA GARE D'ARDON

# La sécurité à fond de train...

**PASCAL GUÉX**  
«Sécurité, mobilité, accessibilité!» Le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet a rappelé hier les trois leitmotivs de son département au moment de faire voter - d'un coup, d'un seul - pas moins de sept projets représentant un investissement global de 39 millions de francs! Des objets qui n'ont soulevé pratiquement aucune opposition, une fois que le Groupe radical-libéral a retiré celle qu'il avait formulée à l'encontre de l'aménagement du tronçon routier qui mène à Zermatt.

Rassurés par les promesses du conseiller d'Etat aagaunois qui s'est engagé à ne pas changer le statut de cette route secondaire sur laquelle le trafic est fortement réglementé, les libéraux-radicaux se sont finalement rangés à la majorité du Parlement. Lequel a apporté son soutien à ce projet de sécurisation qui va coûter 2,8 millions de francs au canton, le solde (938 750 francs) étant à la charge des communes de Zermatt et de Täsch.

Jean-Jacques Rey-Bellet a aussi dû défendre un autre dossier. C'est celui des deux corrections routières projetées à Fully. Au nom de l'UDC, François Pellouchoud a contesté la pertinence de ces travaux, estimant que les riverains ont beaucoup à perdre dans l'aventure en termes de qualité de vie et de valeur des terrains. A l'heure du vote, le non n'a cependant même pas réussi à faire le plein des voix de l'UDC (93 oui, 5 non et 1 abstention).

Le canton pourra donc investir - sur 6 ans - 6,67 millions de francs pour mettre les tronçons La Fouye - L'Inscaré et Châtagnier - Transversale A9 aux normes et y réaliser un trottoir. Les communes de Martigny, Fully, Saillon, Leytron, Chamoson et Ardon se partagent le solde de la facture, à savoir 2,225 millions.

Pour le reste, tous les autres projets ont passé la rampe à l'unanimité du Parlement. A savoir... ► **la route RC 74 Saxon - Sapin-haut:** 3 millions de francs - dont 2,43 à charge du canton - doivent permettre d'adapter la chaussée au tissu construit.

► **la route RC 74 Saxon - Sapin-haut:** 3 millions de francs - dont 2,43 à charge du canton - doivent permettre d'adapter la chaussée au tissu construit. ► **H144 Villeneuve - Les Evouettes:** 2,6 millions sont débloqués pour que notre canton prenne en charge une partie du renchérissement.



La réhabilitation de la gare CFF d'Ardon coûtera 6,3 millions de francs. BITTEL

► **La Mauvoisin à Saint-Maurice:** plus de 4 millions vont être injectés la pour contenir et guider d'éventuels débordements. ► **Gare d'Ardon:** l'Etat assumera le tiers des 6,3 millions de francs que coûtera la réhabilitation de la gare CFF.

## ZIG ZAG PARLEMENTAIRE

### FUSION DE MÔREL ET FILET Une rallonge qui divise

Oui, les communes de Môrel et de Filet vont pouvoir unir leurs destinées! Et c'est bien la somme de 1,607 million de francs que l'Etat du Valais va déposer dans la corbeille des mariés, histoire de faciliter leurs premiers mois de vie commune. Hier, le Groupe radical-libéral (GRL) a bien tenté de retrancher de cette dot les 100 000 francs supplémentaires que ces deux communes étaient venues quémander «de manière tardive et inconvenante». René Constantin a ainsi appelé ses collègues à refuser cette rallonge, estimant que le canton s'était montré suffisamment généreux; que les deux demandeuses avaient déjà obtenu une aide supplémentaire et que leur capacité financière leur offrait une marge de manœuvre confortable sans ces 100 000 francs. Un baroud d'honneur qui s'est avéré vain. A l'heure de se prononcer sur cette rallonge, 66 députés ont accepté de débloquer l'intégralité du montant promis contre 39 non et 11 abstentions. Un verdict qui n'a pas manqué de contrarier les libéraux-radicaux. Si bien qu'à l'heure du vote final et global, la fusion a été entérinée par 83 oui contre 4 non et... 31 abstentions, venues essentiellement des travées du GRL.

### ATELIERS PROS DU HAUT Le canton va débloquer 3,9 millions de francs

Feu vert pour la deuxième étape de la construction de l'Ecole professionnelle du Haut-Valais à Viège. Hier, c'est à l'unanimité des 111 députés présents que le Grand Conseil a en effet accepté de contribuer au financement de nouveaux locaux destinés aux cours pratiques, au perfectionnement professionnel et à la formation continue des apprentis germanophones. Dans les faits, le canton va pouvoir investir 3,938 millions de francs dans un projet divisé à plus de 6 millions. Le solde étant mis à la charge de la Confédération (1,5 million) et de la commune de Viège (606 000 francs). Cette 2e étape officielle lancée, ne reste désormais plus qu'à planifier le 3e volet de ce projet - à savoir des salles de sport.

### VERNISSAGE ET VISITE Leçons d'histoire pour députés

Cette deuxième matinée de session a pris fin sur une note historique. Les députés ont en effet eu droit à la présentation par l'archiviste cantonal Hans-Robert Ammann de l'ouvrage de Hans Anton von Roten. «Les grands baillifs du Valais 1388-1798». Déjà paru en allemand, ce livre traduit par Pierre-G. Martin offre 87 biographies des grands baillifs de l'Ancien Régime. Dans la foulée, les parlementaires valaisans étaient invités à rallier le site archéologique de Don Bosco où le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) - entouré de François Wible, archéologue cantonal, de François Mariéthoz, responsable des fouilles sur ce site, et de leurs collaborateurs - devait leur présenter les trésors de ce site. Notamment une nécropole de l'époque du premier âge du fer. Une initiative qui n'a pas eu l'heure de susciter une large vague d'intérêt dans les rangs du Parlement, si bien qu'en fin de matinée, le Grand Baillif Paul-André Roux a dû se résoudre à interrompre les débats pour inviter ses collègues à répondre en plus grand nombre à cette invitation. PG



Détail de la tombe 18 que les députés ont pu découvrir. DR